

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : tec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : **11777** Société : **RAM**

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : **FAOUZI BARAKATE**

Date de naissance : **18 DEC 1973**

Adresse : **IMM H2 N32 V.N Agadir**

Tél. : **(+212)78908030** Total des frais engagés : **176,10** Dhs

Cachet du médecin :

Date de consultation : **14 JUIN 2022**

Nom et prénom du malade : **FAOUZI LINA** Age : **2 ANS**

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : **Atinose**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Agadir** Le : **14 JUIN 2022**

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 JUIN 2022			115503	 115, AV. KÉVIN GAGNON, DÉPARTEMENT DE LA CHUTE TEL: 0328 823532

## EXECUTION DES ORDONNANCES

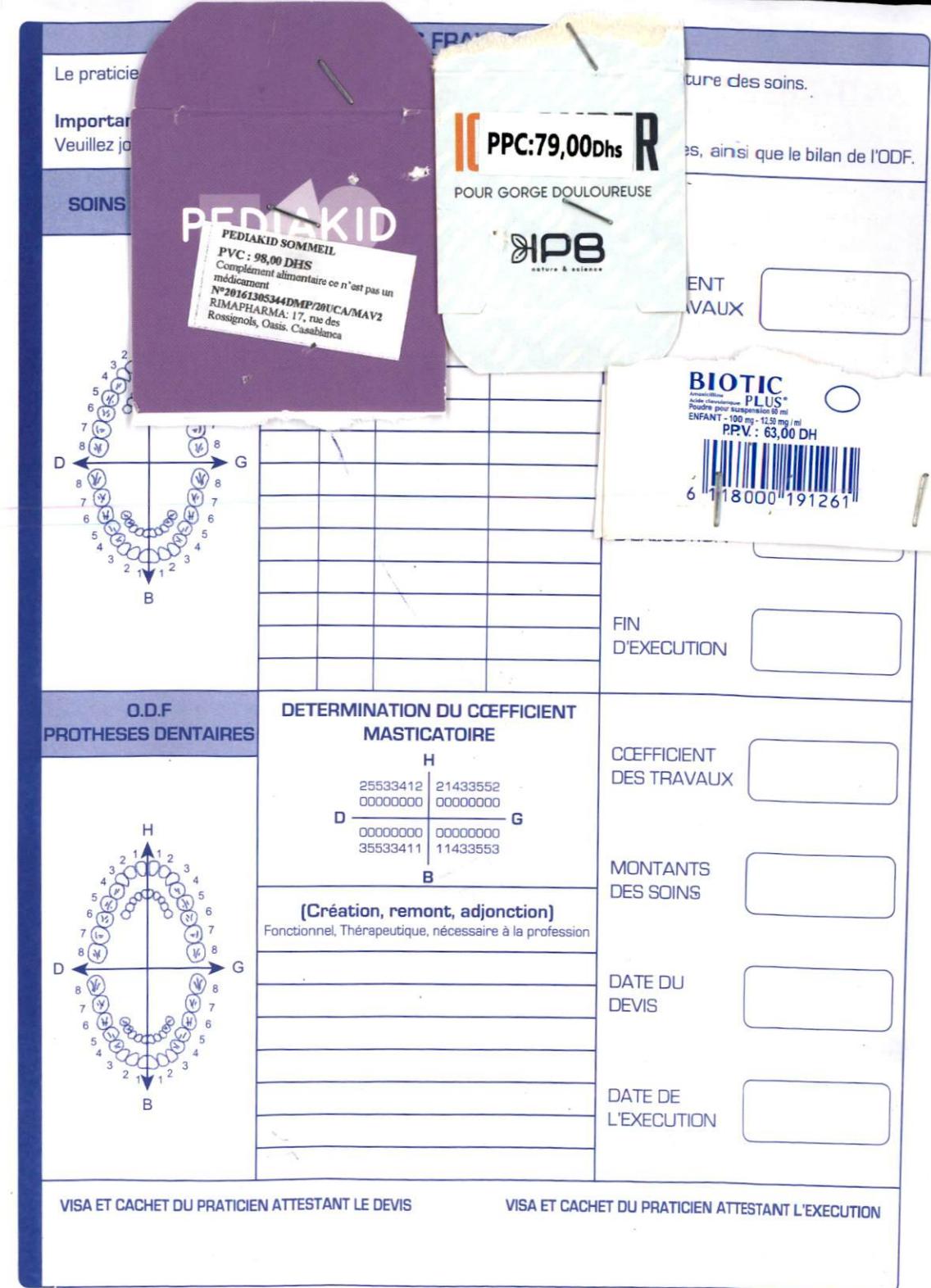
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>Pharmacie AL MASSIRA</b> ° 57 AV. Jammâa Abdennacer Al Massira AGADIR Tél : 05 28 22 37 25 <b>INPE: 042007765</b>	276.10	<b>Pharmacie AL MASSIRA</b> N° 57 AV. Jammâa Abdennacer Al Massira - AGADIR Tél : 05 28 22 37 25

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....



**Dr. Abdesselam N'BOU**  
**PEDIATRE**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

D.U. d'Echographie Clinique

D.U. d'Endoscopie Digestive et Proctologie  
Pédiatriques

Ancien Chef de Service de Pédiatrie à  
l'Hôpital Hassan II d'Agadir

**الدكتور عبد السلام نبو**

متخصص في أمراض الأطفال والرضيع  
خريج كلية الطب بباريس

الشخص بالصدى

الكشف بالمنظار الداخلي

طبيب رئيسي سابق لمصلحة الأطفال  
بمستشفى الحسن الثاني بأكادير

Agadir, le : .....

14 JUIN 2022

**Pharmacie AL MASSIRA**  
Agadir, في : .....

IV<sup>th</sup> AV. Jamal Abdernacer  
Q. Al Massira - AGADIR  
Tél : 05 28 22 37 25



français  
Lundi  
→ ICE LUNDÉR SVRA  
29.00  
2 f 8  
63.00  
Bioti ( SV )  
13 + 3 → 8  
24.40  
pivalone 9H  
111 x 3 → 06  
→

A revoir dans 02 jours, si votre enfant ne s'améliore pas

رقم 45، شارع كندي - تالبرجت - أكادير - الهاتف / الفاكس : 05.28.82.35.32 - المحمول : 06.61.20.44.81

N° 45, Avenue Kennedy - Talborjt - AGADIR - Tél. / Fax : 05.28.82.35.32 - GSM : 06.61.20.44.81

M.70 Dolus Rx



58.00

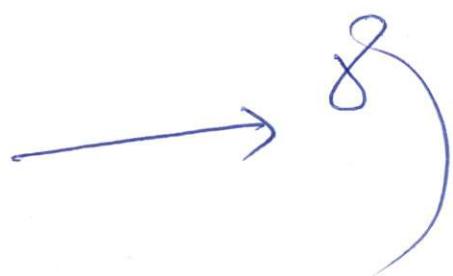
PEDIATRIE → SI SV

Sonnei

276.10

Accc' le dr

Pharmacie AL MASSIRA  
N° 57 AV. Jemaa Al Jadid - AGADIR  
Tél : 05 28 22 37 25



Dr. Abdessalam N'BOU  
Dpt. DECHOGRAPIE CLINIQUE  
dpt. ENDOSCOPE DIGESTIVE PEDIATRIQUE  
dpt. AV. KENNEDY Tél : 06 66 32 32 32

Dr. Abdessalam N'BOU  
Dpt. DECHOGRAPIE CLINIQUE  
dpt. ENDOSCOPE DIGESTIVE PEDIATRIQUE  
dpt. AV. KENNEDY Tél : 06 66 32 32 32